

N.D.A. est une association dont les membres du bureau sont bénévoles.

Pour encadrer les activités proposées, nous employons des intervenants professionnels. A ce titre, un engagement entre N.D.A. et l'intervenant est établi par contrat. Un désistement de votre part peut avoir pour conséquences : l'annulation de l'activité (perte de salaire pour l'intervenant) ou une perte financière pour N.D.A.

C'est pour cela que **vos inscriptions doivent être**, pour vous aussi, **synonyme d'engagement**.

Il nous semble nécessaire de rappeler quelques règles de fonctionnement.

1/ Tout **engagement à une activité régulière**, et/ou un stage daté, implique **le paiement global le jour de l'inscription**.

En cas d'arrêt, définitif ou non, de la participation au cours, nos engagements financiers vis-à-vis des intervenants ne nous permettent pas d'effectuer d'éventuel remboursement.

L'association ne procédera à aucun remboursement en cas de mesures sanitaires indépendantes de sa volonté. Les participants s'engagent à posséder un passe sanitaire valide tant que les mesures gouvernementales l'exigeront.

En cas de surnombre, l'ordre d'inscription sera le suivant:

1. *les inscriptions faites et réglées lors des inscriptions du samedi 9 Septembre 2023*

2. *en cas d'impossibilité, les inscriptions faites par téléphone AVANT le forum dès réception du règlement*

3. **les inscriptions faites par téléphone APRES le forum dès réception du règlement**. Toute inscription pour une activité à l'année, après le 9 septembre 2023, se verra majorée de 5€ de frais de gestion.

2/Pour les activités, **un certificat médical et une attestation d'assurance individuelle accidents corporels** sont souhaités. A défaut,

« Je déclare avoir fait contrôler, par mon médecin, mon aptitude à pratiquer une activité physique et prendre régulièrement toute précaution pour ma santé. **Je dégage donc l'association NDA de toute responsabilité en cas de problème médical quel qu'il soit** »

Nous attirons votre attention sur le fait que l'activité sportive notamment, comporte des risques d'accidents corporels. De ce fait, nous vous conseillons fortement de vous garantir de ces risques auprès de votre assureur personnel :

« Je déclare avoir pris connaissance des risques encourus par la pratique des différentes activités, notamment sportives et avoir pris toute précaution nécessaire en matière d'assurance **Je dégage donc l'association NDA de toute responsabilité en cas d'accident corporel** ».

En cas de négligence, nous déclinons toute responsabilité.

3/ Pour les activités concernant les enfants mineurs, **une fiche de renseignement complétée**, signée devra être rendue au responsable de l'activité (ou à l'intervenant) au plus tard le 1^{er} jour.

Nous ne pouvons assurer la responsabilité et la surveillance de l'enfant après l'heure de fin de l'activité.

Veillez à vérifier la présence de l'intervenant avant de laisser votre enfant. Soyez à l'heure pour reprendre votre enfant en fin de séance, les cours se succédant sans interruption. L'activité doit se dérouler en présence uniquement des participants inscrits, merci de libérer aussi rapidement que possible les lieux, les contacts personnels avec l'intervenant ou la personne responsable se faisant en dehors des séances. L'inscription de l'enfant implique sa participation au cours et le respect des instructions données par le professeur.

4/ Pour le bon fonctionnement du groupe et par respect pour l'intervenant, une assiduité est souhaitable. En cas d'empêchement, merci de prévenir l'intervenant ou le responsable de l'activité.

Pour les cours de musique (piano, guitare), toute absence doit **IMPERATIVEMENT** être signalée au responsable NDA avant la date de l'absence.

5/Si elle a lieu, l'absence du professeur entraînant l'annulation du cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu du cours. Un rattrapage peut alors être envisagé pendant les vacances scolaires.

6/Des photos sont prises parfois lors des différents cours, par les responsables, pour animer le site, par exemple. Merci aux personnes qui ne souhaitent pas paraître, de bien vouloir adresser un courrier au président.

7/Doux rappel : L'accès à la passerelle de la salle Cassiopée est uniquement réservé aux services de secours. Merci de laisser votre véhicule sur le parking prévu à cet effet.

Belle saison sportive, culturelle et de loisirs avec NDA